

METZ MÉTROPOLE

MAISON DE LA MÉTROPOLE | 1 Place du Parlement de Metz | C5 30353 | 57011 METZ CEDEX 1 T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | metzmetropole.fr

Nombre de membres au Conseil Métropolitain :

99 titulaires – 40 suppléants

Conseillers en fonction : 99 titulaires – 40 suppléants Conseillers présents : 95 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 2 Absent(s) excusé(s) : 4

Absent(s) : 0

Date de convocation : 19 janvier 2021

Vote(s) pour: 94 Vote(s) contre: 2 Abstention(s): 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 25 janvier 2021,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement. Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 2021-01-25-CC-1:

Motion pour un Pacte de relance sur l'espace Nord Lorrain.

Rapporteur: Monsieur François GROSDIDIER

Face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire sans précédent que nous vivons actuellement, les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont été conçus par le Gouvernement comme un nouveau cadre de dialogue avec les collectivités locales faisant converger les priorités de l'Etat et celles des territoires.

Il convient de saluer la Région Grand Est - seule région française dans ce cas - qui, sous l'impulsion de son Président Jean Rottner, a souhaité y associer les crédits et moyens régionaux, prévus dans son pacte de relance.

Ce Contrat devient donc Pacte territorial de relance et de transition écologique et court sur la durée du mandat actuel.

Ce Pacte est susceptible de financer les projets des territoires dans les domaines aussi variés que le développement et l'agriculture durables, la transition énergétique, la préservation de la biodiversité, la revitalisation urbaine, le développement économique, le soutien au commerce, le sport, la santé, la culture ...

Cet outil ne doit pas être confondu avec le Contrat de Plan ni avec les Programmes européens qui constituent d'autres sources de financement complémentaires.

On mesure donc l'importance des enjeux de ce Pacte pour notre territoire.

La première étape de cette démarche consistait à arrêter un périmètre pertinent pour la définition et la mise en œuvre de ce Pacte et qui devait être défini et porté à la connaissance du Gouvernement initialement pour le 15 janvier dernier.

Or, les Présidents des intercommunalités de l'arrondissement de Metz ont été convoqués par le représentant de l'Etat le 20 janvier pour un périmètre qui devait être fixé le 15 de ce mois.

Au-delà des réserves que l'on peut exprimer sur la méthode, on ne peut que regretter l'absence totale de vision stratégique de l'Etat qui enferme les territoires autour de la seule notion

d'intercommunalité, sans prendre en compte l'espace pertinent de vie et de projets qui devrait être la bonne échelle de contractualisation.

Dès lors, il nous appartient de faire reconnaître le poids et la cohérence de l'entité naturelle que constitue l'espace Longwy-Briey-Thionville-Metz. C'est à cette échelle que se développeront nos ambitions communes, au service de nos populations et dans le cadre qui est celui aujourd'hui d'une métropolisation accélérée par le Grand-Duché de Luxembourg.

Ne pas vouloir prendre en compte cette réalité, c'est méconnaître et ignorer les besoins de nos concitoyens qui vivent, étudient, consomment et travaillent dans cet espace qui a la double particularité d'être interdépartemental et transfrontalier.

Ce territoire de projets, ce sont 800 000 habitants soit près de 15 pour cent de la population totale du Grand Est et 260 000 emplois du côté français sur un axe européen stratégique Nord Sud. Plus de 100 000 Lorrains traversent la frontière tous les jours pour exercer leur activité au Grand Duché, sans oublier ceux qui travaillent en Belgique ou en Allemagne.

Bien entendu, chaque Établissement Public de Coopération Intercommunale (communautés de communes, communautés d'agglomération et Métropole de Metz) de cet espace est libre de négocier avec l'Etat et la Région ses propres projets concrets et ses priorités. Mais une démarche commune ne donnera que plus de force aux projets de chaque EPCI.

Les EPCI de cet espace Nord Lorrain ont en effet exprimé la volonté de s'accorder sur une stratégie de territoire et sur la définition d'ambitions communes. La Région a fait savoir qu'elle soutenait cette démarche à l'occasion des différentes réunions qui ont eu lieu dans les derniers jours au niveau des services préfectoraux.

La création récente et l'installation de la toute nouvelle Collectivité Européenne d'Alsace qui recevait samedi dernier le Premier Ministre nous confortent dans cette nécessité de définir une telle stratégie et de s'unir à cette échelle. Le Nord Lorraine doit pouvoir s'organiser comme l'a fait le Grand Nancy avec les treize intercommunalités du Sud 54 dans le cadre de la Multipole Sud Lorraine.

Nous demandons donc à l'Etat d'accepter d'inscrire cette démarche de programmation et de vision stratégique au niveau de cet espace de projets tout en laissant à chacun des EPCI la liberté de contracter sur ses propres priorités.

Il nous appartiendra d'ici le mois de juin prochain de définir ensemble, avec l'appui du Conseil régional et des Départements, les principales orientations et les principales ambitions de cette feuille de route commune.

Pour extrait conforme Metz, le 26 janvier 2021 Pour le Président et par délégation La Secrétaire/Générale

Marjorie MAFFER

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	Votes sauf 3.1 - 5 - 6 - 7 - 15 - 16
ADDA	Fatiha	Woippy		Pour
AGAMENNONE	Béatrice	Metz		Pour
ANCEL	Claire	Châtel-Saint-Germain		Pour
ARNOLD	Patricia	Metz		Pour
AUDOUY	Caroline	Metz		Pour
BALLARINI	Jean-Louis	Chieulles		Pour
BAUCHEZ	Jean	Moulins-lès-Metz	EXCUSE	
BAUDOÜIN	Daniel	Sainte-Ruffine		Pour
BAUDRIN	Pierre	Vernéville		Pour
BELKAHLA	Yamouna	Woippy		Pour
BOHL	Jean-Luc	Montigny-lès-Metz		Pour
BOHR	Timothée	Metz		Pour
BORI	Danielle	Metz		Pour
BOUVET	Xavier	Metz		Pour
BROCART	Manuel	Longeville-lès-Metz		Pour
BURHAN	Ferit	Metz		Pour
CARPENTIER	François	Cuvry		Pour
CHANGARNIER	Stéphanie	Metz		Pour
сноикна	Erfane	Woippy		Pour
COLIN-OESTERLE	Nathalie	Metz	EXCUSEE Pouvoir à Monsieur KHALIFE	Pour
COMBELLES	Jean	Vaux		Pour
DAP	Laurent	Metz		Pour
DAUSSAN-WEIZMAN	Anne	Metz		Pour
DEFAUX	Daniel	Plappeville		Pour
DIEUDONNE	Vincent	Vany	7-3-11 - 11-11	Pour
DORR	Antoine	Vantoux		Pour

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	Votes sauf 3.1 - 5 - 6 - 7 - 15 - 16
DUMONT	Michel	Féy		Pour
DUVAL	Bertrand	La Maxe		Pour
FACHOT	Pierre	Jussy		Pour
FRITSCH-RENARD	Anne	Metz	r constitution of the cons	Pour
GLESER	Philippe	Lorry-lès-Metz		Pour
GOUTH	Cédric	Woippy		Pour
GREGOIRE	Aude	Montigny-lès-Metz		Pour
GREINER	Christiane	Montigny-lès-Metz		Pour
GRIVEL	Patrick	Laquenexy		Pour
GROLET	Françoise	Metz	Excusée points 12 - 13 - 14	Contre points 1 et 11 - Absention point 4 - Pour les autres points
GROSDIDIER	François	Metz		Pour
GUERMITI	Hanifa	Metz		Pour
HASSER	Henri	Le Ban-Saint-Martin		Pour
HENRION	François	Augny		Pour
HORY	Thierry	Marly		Pour
HUBER	Pascal	Chesny		Pour
HUET	Armelle	Noisseville		Pour
HUSSON	Julien	Metz		Pour
JACOB-VARLET	Odile	Marly		Pour
KHALIFE	Khalifé	Metz		Pour
KOLODZIEJ	Jocelyne	Coin-sur-Seille		Pour
KREMER	Véronique	Montigny-lès-Metz		Pour
KURTZMANN	Walter	Peltre		Absention point 1 Pour les autres points
LALOUX	Grégoire	Metz	Excusé points 12 - 13 - 14	Contre points 1 et 11 - Absention point 4 - Pour les autres points
LAVEAU-ZIMMERLE	Amandine	Metz		Pour
LINDEN	Anne-Marie	Coin-lès-Cuvry		Pour
LOGIN	Frédérique	Amanvillers		Pour
LOSCH	Jean-François	Lessy		Pour

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	Votes sauf 3.1 - 5 - 6 - 7 - 15 - 16
LUCAS	Eric	Metz		Pour
LUX	Isabelle	Metz		Pour
MANZANO	Philippe	Mécleuves		Pour Pour
MARCHETTI	Denis	Metz		Pour
MARX	Sébastien	Metz		Pour
MICHEL	Martine	Pournoy-la-Chétive		Pour
MOLE-TERVER	Laurence	Metz		Pour
MUEL	Pierre	Marieulles		Pour
NAVROT	Frédéric	Scy-Chazelles		Pour
NGO KALDJOP	Gertrude	Metz		Pour
NICOLAS	Martine	Metz		Pour Pour
NICOLAS	Jean-Marie	Metz		Pour
NIEL	Hervé	Metz	EXCUSE	
NOWICKI	Christian	Marly		Pour
PEULTIER	Roger	Rozérieulles		Pour
PIERRET	Alain	Woippy		Pour
PREVOST	Christophe	Saint-Julien-lès-Metz		Pour
REISS	Guy	Metz		Pour
ROQUES	Jérémy	Metz		Pour
ROUX	Sylvie	Mey		Pour
SCHLOSSER	Pauline	Metz		Pour
SCHNEIDER	Jacqueline	Metz		Pour
SCHWARTZBERG	Arielle	Montigny-lès-Metz		Pour
SCIAMANNA	Marc	Metz		Pour
SMIAROWSKI	Stanislas	Jury		Pour
sokolowski	Dimitri	Montigny-lès-Metz		Pour
SPORMEYEUR	Nathalie	Saulny		Pour
STAUDT	Bernard	Metz		Pour

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	Votes sauf 3.1 - 5 - 6 - 7 - 15 - 16
STEMART	Anne	Metz		Pour
STREBLY	Dominique	Ars-Laquenexy		Pour
TABONE	Salvatore	Montigny-lès-Metz		Pour
TAFFNER	Blaise	Metz		Pour
TAHRI	Bouabdellah	Metz		Pour
THIL	Patrick	Metz		Pour
TOCHET	Nicolas	Metz		Pour
TORLOTING	Michel	Gravelotte		Pour
TRAN	Doan	Metz		Pour
VALDEVIT	Bruno	Ars-sur-Moselle		Pour
VALENTIN	Claude	Nouilly		Pour
VERRONNEAU	Marina	Metz		Pour
VETSCH	Lucien	Montigny-lès-Metz		Pour
VIALLAT	Isabelle	Metz		Pour
VICK	Julien	Metz		Pour
WALTER	Jean-Claude	St-Privat-la-Montagne		Pour
WEBERT	Marilyne	Pouilly	EXCUSEE Pouvoir à Monsieur KURTZMANN	Pour

Résumé de l'acte 057-200039865-20210125-01-2021-DC1-DE

Numéro de l'acte :

01-2021-DC1

Date de décision :

lundi 25 janvier 2021

Nature de l'acte :

DE

Objet:

Motion pour un Pacte de relance sur l'espace Nord

Lorrain

Classification:

9.4 - Voeux et motions

Rédacteur :

Catherine DELLES

AR reçu le :

26/01/2021

Numéro AR:

057-200039865-20210125-01-2021-DC1-DE

Document principal: 99 DE-1.pdf

Pièces jointes :

99 DE-CONSEIL SENS DES VOTES.pdf

Historique:

26/01/21 15:04	En cours de création	1	
26/01/21 15:05	En préparation	Catherine DELLES	
26/01/21 15:39	Reçu	Catherine DELLES	
26/01/21 15:39	En cours de transmission		
26/01/21 15:42	Transmis en Préfecture		
26/01/21 15:44	Accusé de réception reçu		